

DEPOT D'UN MEMOIRE SUR LA MISE EN VALEUR DURABLE DES HYDROCARBURES EN MILIEU MARIN

Bonaventure, 30 janvier 2012 - Le RNCREQ s'adjoint aux CRE Gaspésie-Les Îles, Bas Saint-Laurent et Côte-Nord et dépose un mémoire sur la mise en valeur durable des hydrocarbures en milieu marin

En 2011, la firme GENIVAR a reçu le mandat du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) d'effectuer une étude environnementale stratégique concernant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du St-Laurent. Suite à la présentation publique du rapport préliminaire de GENIVAR, la population a été invitée à faire parvenir ses commentaires via un site internet, et ce avant le 16 janvier 2012. Dans ses circonstances, plusieurs organismes ont pris la décision de déposer un mémoire auprès de la firme et du MRNF. Suite à ces démarches, la firme GENIVAR devra modifier son rapport et le déposer à l'automne 2012.

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), en collaboration avec les Conseil régionaux de l'environnement du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord a déposé un mémoire où six(6) recommandations ont été formulées, soit :

1. Que GENIVAR clarifie la section « Contexte et objectifs » du rapport, tout en confirmant que les résultats de l'EES2 (étude environnementale stratégique II) serviront notamment à éclairer la prise de décisions sur la pertinence ou non d'exploiter les hydrocarbures côtiers.
2. Que le MRNF procède à l'analyse d'une alternative à l'exploitation des hydrocarbures québécois. Il sera ainsi possible d'en comparer les bénéfices socio-économiques à long terme.
3. Que l'ensemble des politiques publiques concernées soient prises en compte dans l'analyse, et pas uniquement la Stratégie énergétique.

4. Que le rapport soit revu de manière à mieux intégrer les principes du développement durable. Les principes de précaution, d'équité, de consommation responsable et de protection de la biodiversité doivent notamment être intégrés. Cela implique en outre de prioriser la protection de l'écosystème avant son exploitation et de chercher à réduire les besoins en hydrocarbures avant de les exploiter.
5. Que soient corrigées les faiblesses méthodologiques du rapport et que des dispositions formelles soient prises pour éviter les manquements à l'éthique. Aucune décision favorable au développement des hydrocarbures extracôtiers ne devrait être prise sans une meilleure connaissance de l'environnement fragile concerné.
6. Que soit tenue une nouvelle consultation sur le rapport avant son dépôt final au MRNF.

Vous pouvez lire le mémoire du RNCREQ à l'adresse suivante :

<http://rncreq.org/images/nouvelles/131.pdf>

- 30 -

Source : Marie-Andrée Pichette, agente de communication et de gestion
Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Tél : (418) 534-4498 ou 1 877 534-4498
Courriel : marie-andree.cregim@globetrotter.net